



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

### **Point n°4 : Organisation de la semaine Bleue au sein des résidences autonomie- 2 octobre au 8 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de septembre à quinze heures trente.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 22 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

#### **Présents :**

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS  
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS  
Madame Sophie AMAR  
Madame Sabrina ABCHICHE  
Madame Geneviève CARPE  
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER  
Monsieur Gheorghe NUNU  
Madame Nicole LEANDRI  
Madame Josiane ALIX  
Madame Marie-Hélène FORHAN  
Madame Asma ASHRAF

#### **Excusé(s) :**

Madame Mylène BENOLIEL

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 22 septembre 2023

# CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Administration générale  
CA du 28/09/2023

## Délibération N°2023-36

**OBJET : Organisation de la Semaine Bleue au sein des résidences autonomie- 2 octobre au 8 octobre 2023**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles,

**Vu** l'instruction M22 au 10 juillet 2000 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux, habilités ou non à l'aide sociale et gérés par les CCAS

**Considérant que** chaque année le CCAS organise des initiatives solidaires à destination des séniors des résidences autonomie du CCAS de la Ville de Champigny-sur Marne ;

**Considérant** le rapport explicatif relatif à l'«Organisation de la Semaine Bleue au sein des résidences autonomie- 2 octobre au 8 octobre 2023 » préalablement soumis aux administrateurs pour prise de décision ;

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** Décide d'organiser la Semaine Bleue telle que décrite dans le rapport explicatif susmentionné,

**ARTICLE 2 :** Dit que les dépenses et les recettes de cette initiative seront inscrites au budget annexe des foyers résidence du CCAS,

**ARTICLE 3 :** Autorise le Président ou la Vice-Présidente du CCAS à signer tout acte à l'origine de ces initiatives ou qui en serait la conséquence.

Le Maire,  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

**Adopté à l'unanimité**



Laurent JEANNE

